



## La déclaration des incidents-accidents :



AH-223

### **La déclaration des incidents-accidents des usagers par les stagiaires**

Les stagiaires ont l'obligation de déclarer les incidents-accidents. Ceux-ci doivent faire part à leur superviseur de tous les incidents ou accidents qu'ils constatent.

La déclaration des incidents accidents n'aura pas d'impact négatif sur leur évaluation de stage. En effet, les déclarations servent à améliorer la qualité des soins et services offerts.



### **Comment ?**

Les stagiaires doivent déclarer verbalement à leur superviseur ou à la personne en charge du département leur constat d'un incident-accident. Par la suite, la personne responsable rédigera le rapport AH-223 en collaboration avec le stagiaire qui sera considéré comme témoin.



### **Pourquoi ?**

Les déclarations des incidents-accidents sont essentielles à l'amélioration continue des soins et services. Elles sont nécessaires afin d'offrir des services de qualité et adaptés aux diverses clientèles. Pour les stagiaires, la déclaration des incidents accidents fait partie intégrante de leur apprentissage.